

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 6407 - 2002 B 00634 - 444 409 320 - AT OPTIMAT 63

Désignation de l'entreprise: AT OPTIMAT 63

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Adresse de l'entreprise 7 rue Jean Mermoz

63800 Cournon d'Auvergne

Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET*

4	4	4	4	0	9	3	2	0	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DEFOIN 6407

Néant ☐ *

		DU 4 JUIL. 2024		Exercice N clos le 31/12/2023		N-1 31/12/2022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 100	AG	1 100				
	Fonds commercial (1)	AH	72 996	AI		72 996		72 996	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN	7 767	AO		7 767		7 767	
	Constructions	AP	3 332	AQ	3 198	134		134	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 239 908	AS	2 221 930	2 017 978		2 025 916	
	Autres immobilisations corporelles	AT	469 003	AU	354 754	114 249		98 019	
ACTIF IMMOBILISE *	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	6 877	BE		6 877		6 877	
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 600	BI		1 600		1 600	
	TOTAL (II)	BJ	4 802 583	BK	2 580 982	2 221 600		2 213 309	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP	13 702	BQ		13 702		13 702	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT	2 722 958	BU	282 919	2 440 039		1 512 495	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	956	BW		956		956	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 904 413	BY	140 415	1 763 998		2 343 460	
Autres créances (3)		BZ	481 351	CA		481 351		437 539	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	700 000	CE		700 000		
	Disponibilités	CF	220 206	CG		220 206		1 133 593	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	40 735	CI		40 735		39 227	
	TOTAL (III)	CJ	6 084 322	CK	423 334	5 660 988		5 480 972	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 886 904	IA	3 004 316	7 882 588		7 694 281	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 600	(3) Part à plus d'un an :	CR	168 498	
	Clause de réserve		Immobiliations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME

ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : **SAISON 63**Néant ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 350 169	FB	98 511	FC	8 448 680
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	4 191 716	FH		FI	4 191 716
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	12 541 885	FK	98 511	FL	12 640 396
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	200 256
	Subventions d'exploitation					FO	50 981
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	357 711
	Autres produits (I) (11)					FQ	1 520 963
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 770 308
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 442 113
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(876 777)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(63 816)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 310 322
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	78 849
	Salaires et traitements*					FY	975 153
	Charges sociales (10)					FZ	368 680
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. : - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			dont fonds de commerce	HS	GA	772 344
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	405 612
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	12 000
	Autres charges (12)					GE	697 092
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 121 572
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	648 736
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 693
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 392
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	11 086
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 479
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	39 479
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 393)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	620 343

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AT OPTIMAT 63

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	28 778	38 662	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	3 877		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	32 655	38 662	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	16 233	18 346	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	13 757		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	29 990	18 346	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	2 665	20 316	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices *					HK	157 378	160 840	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	14 814 049	14 568 116	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	14 348 418	14 088 136	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	465 631	479 979	
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	1 178 000	939 680	
			- Crédit bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		2 162	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	38 097	13 613	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
Cf état annexe			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
					29 989		32 654	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 882 588.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 12 640 396.13 Euros et dégageant un bénéfice de 465 630.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

En référence au Bulletin de la CNCC n°166 de juin 2012, il a été décidé de comptabiliser les opérations de cession de biens préalablement donnés en location et financés par crédit bail dans les comptes de charges et produits divers de gestion courante. Ces opérations entrant dans le cadre de l'exploitation courante de la société.

Intégration fiscale

L'intégration fiscale avec comme tête de groupe la SAS ALAIN TOUEIX au capital

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

social de 600k€ sise 7 Rue Jean Mermoz - 63800 COURNON D'Auvergne, ne trouve plus à s'appliquer depuis le 1er janvier 2018.

Les produits de cession immobilisation liées à l'activité sont comptabilisés dans les produits divers courants.

A compter du 1er janvier 2023, il a été décidé de comptabiliser les locations de matériels (compte 613500) inférieures à 6 mois dans le compte 604500-sous-traitance de locations matériels. (Impact sur la marge brute globale)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 926		
Terrains	7 767		
Constructions sur sol propre	1 535		
Constructions sur sol d'autrui	- 1 797		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 195 986		1 392 051
Installations générales agencements aménagements divers	86 697		
Matériel de transport	229 952		57 546
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 163		13 674
TOTAL	4 636 896		1 463 271
Autres titres immobilisés	6 877		
Prêts, autres immobilisations financières	1 600		
TOTAL	8 477		
TOTAL GENERAL	4 720 299		1 463 271

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	831	1-	74 096	74 096
Terrains			7 767	7 767
Constructions sur sol propre			1 535	1 535
Constructions sur sol d'autrui			1 797	1 797
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 348 129	0	4 239 908	4 239 908
Installations générales agencements aménagements divers			86 697	86 697
Matériel de transport	18 469	0	269 028	269 028
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 558	0	113 278	113 278
TOTAL	1 380 156	1	4 720 010	4 720 010
Autres titres immobilisés			6 877	6 877
Prêts, autres immobilisations financières			1 600	1 600
TOTAL			8 477	8 477
TOTAL GENERAL	1 380 987	0-	4 802 583	4 802 583

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 930		830	1 100
Constructions sur sol propre		1 535			1 535
Constructions sur sol d'autrui		1 663			1 663
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 170 070		728 928	677 068	2 221 930
Installations générales agencements aménagements divers	88 111		1 647		89 758
Matériel de transport	156 925		30 893	18 469	169 348
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	86 756		10 876	1 985	95 647
TOTAL		2 505 060	772 344	697 522	2 579 882
TOTAL GENERAL		2 506 990	772 344	698 351	2 580 982
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	728 928				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 647				
Matériel de transport	30 893				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 876				
TOTAL		772 344			
TOTAL GENERAL		772 344			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	50 000	12 000			62 000
TOTAL	50 000	12 000			62 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	278 686	308 735	304 502		282 919
Sur comptes clients	58 819	96 878	15 282		140 415
TOTAL	337 505	405 613	319 784		423 334
TOTAL GENERAL	387 505	417 613	319 784		485 334
Dont dotations et reprises d'exploitation		417 612	319 615		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
Clients douteux ou litigieux	168 498	0	168 498
Autres créances clients	1 735 915	1 735 915	
Taxe sur la valeur ajoutée	259 536	259 536	
Divers état et autres collectivités publiques	20 105	20 105	
Groupe et associés	120 660	120 660	
Débiteurs divers	81 050	81 050	
Charges constatées d'avance	40 735	40 735	
TOTAL	2 428 099	2 259 601	168 498

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 224	3 224		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 637 053	503 825	1 592 414	540 814
Emprunts et dettes financières divers	2 631	2 631		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 330 687	1 330 687		
Personnel et comptes rattachés	104 336	104 336		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 006	76 006		
Impôts sur les bénéfices	785	785		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 828	38 828		
Autres impôts taxes et assimilés	5 976	5 976		
Groupe et associés	165 831	165 831		
Autres dettes	45 873	45 873		
TOTAL	4 411 232	2 278 004	1 592 414	540 814
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 997 445			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	652 670			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000	140 000			140 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	3 000		64 000	67 000	
TUP NT 84 - MALI TECHNIQUE			5 996	5 996	
Total	3 000		69 996	72 996	

Achat au 1er janvier 2009 de la branche d'activité dépannage et entretien de la SA TOUEIX.

Au 30 décembre 2011, constatation du mali technique lié à la transmission universelle de patrimoine intervenue avec NT Optimat 84.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations décomposables :

Les immobilisations décomposables n'ont pas fait l'objet d'une décomposition pour au moins l'un des motifs suivants :

- Les informations disponibles n'ont pas permis d'identifier de manière fiable les différents composants.
- La valeur des composants identifiés est inférieure à 15% de la valeur de l'immobilisation.
- La durée d'utilisation des composants identifiés est proche de celle de la structure.
- La durée de vie des composants identifiés est inférieure à 12 mois.

Les immobilisations décomposables sont amorties sur les durées d'usage (cf. ci-dessous)

Immobilisation non décomposables :

La société se situant en deçà des limites permettant l'application du décret comptable 2005-1757 du 30 décembre 2005, les durées d'amortissement n'ont pas été modifiées et les immobilisations non décomposables sont amorties sur les durées d'usage :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	linéaire / dégressif	1 à 7 ans
Agencements	linéaire	10 ans
Matériel de transport	linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mobilier

linéaire

3 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le petit matériel est évalué à son coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Le gros matériel est évalué à son coût d'acquisition selon la méthode premier entré premier sorti. Le coût d'acquisition intègre les frais de transport.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	96 684
Total	96 684

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 587
Dettes fiscales et sociales	102 904
Total	162 714

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 735
Total	40 735

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	2
Ouvriers	20
Total	25

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 422	6 693

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			11 006 473	145 712	11 152 185
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				25 340	25 340
Total				25 340	25 340
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2 830 275	149 749	2 980 024
- exercice			1 172 603	5 397	1 178 000
Total			4 002 878	155 146	4 158 023
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 331 732	4 048	1 335 780
- entre 1 et 5 ans			3 762 833		3 762 833
- à plus de 5 ans			475 561		475 561
Total			5 570 126	4 048	5 574 174
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			1 343	71 236	72 579
- entre 1 et 5 ans			366 593		366 593
- à plus de 5 ans			326 740		326 740
Total			694 676	71 236	765 911

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	17 961
55 à 59 ans	6 à 10 ans	31 566
45 à 54 ans	11 à 20 ans	18 717
35 à 44 ans	21 à 30 ans	6 750
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 498
Engagement total		76 492

Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue pour cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode de prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de PBO (Projected Benefit Obligation). La PBO représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'engagement est calculé compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 3.75%.

Information taux d'actualisation N-1 : 3.75%

AT OPTIMAT 63**Société par actions simplifiée au capital de 1 400 000 euros****Siège social : 7, rue Jean Mermoz - 63800 COURNON D'AUVERGNE****444 409 320 RCS CLERMONT FERRAND****DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2024****DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 465 630,64 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 465 630,64 euros

A titre de dividende global à l'associée unique 200 000,00 euros
soit 1,4286 euros par action

Le solde, soit 265 630,64 euros
en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 618 236,61 euros.

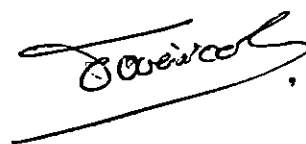
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022	200 000 €
Exercice clos le 31 décembre 2021	200 000 €
Exercice clos le 31 décembre 2020	250 000 €

**Certifié conforme
La Présidente**



Frédérique GOIGOUX

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Expert inscrit près de la Cour d'Appel de Riom

Gérard FRANCOIS

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Christophe DUPIT

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Marc REGNOUX

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

A.T. OPTIMAT 63 SASU

7 RUE JEAN MERMOZ

63800 CURNON D'Auvergne

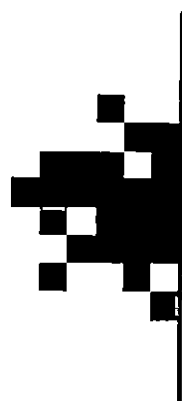
N° SIRET : 444 409 320 00017 APE : 4663Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

DQ 301 – V1 – 31/03/2020

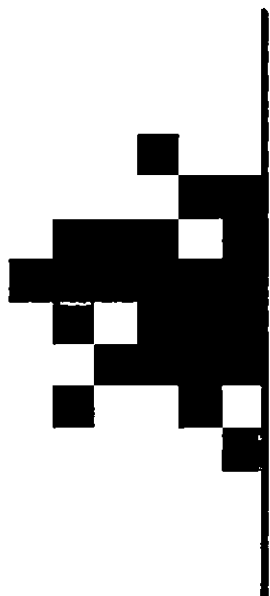




SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES**
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société du 14 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et comme les exercices précédents, nous attirons votre attention sur les points suivants qui soulignent le caractère spécifique de votre société :

- 1°)** – activités de négoce en matériel et outillage, de bâtiment et travaux publics, et services associés,
- 2°)** – filiale de la SAS ALAIN TOUEIX, associée unique.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ les informations données dans l'annexe.
- ✓ la comptabilisation, en charges et produits divers de gestion courante, des opérations de cession de biens préalablement donnés en location et financés par crédit-bail contribue objectivement à une amélioration de l'image fidèle.
- ✓ la valorisation des stocks en conformité à la réglementation comptable.
- ✓ l'analyse des cycles liés directement à l'activité (immobilisations, achats, stocks et facturation), mais également des comptes « effets à payer »

Au cas particulier, les appréciations indiquées ci-dessus n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, et dans le cadre du décret du 20 mars 2017, votre société est tenue de fournir dans le rapport de gestion les informations relatives aux délais de paiement ; nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur celles-ci.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent de fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

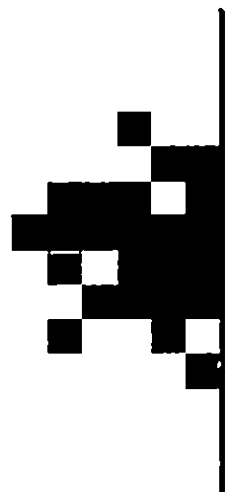
Fait à Enval, le 14 juin 2024

Marc REGNOUX

Signé électroniquement le 17/06/2024 par
Marc Regnoux



Associé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale
de Riom



ANNEXES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 100.00	1 100.00				
	Fonds commercial (1)	72 996.02		72 996.02	72 996.02		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	7 766.56		7 766.56	7 766.56		
	Constructions	3 332.31	3 197.96	134.35	134.35		
	Installations techniques, matériel et outillage	4 239 908.10	2 221 930.45	2 017 977.65	2 025 915.76	7 938.11-	0.39-
	Autres immobilisations corporelles	469 002.70	354 753.90	114 248.80	98 019.28	16 229.52	16.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 877.00		6 877.00	6 877.00		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 600.00		1 600.00	1 600.00		
	Total II	4 802 582.69	2 580 982.31	2 221 600.38	2 213 308.97	8 291.41	0.37
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	13 702.44		13 702.44	13 702.44		
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 722 958.28	282 918.84	2 440 039.44	1 512 494.63	927 544.81	61.33
	Avances et acomptes versés sur commandes	956.35		956.35	956.35		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 904 413.42	140 415.14	1 763 998.28	2 343 459.82	579 461.54-	24.73-
	Autres créances	481 351.00		481 351.00	437 539.09	43 811.91	10.01
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	700 000.00		700 000.00		700 000.00	
	Disponibilités	220 205.65		220 205.65	1 133 593.11	913 387.46-	80.57-
	Charges constatées d'avance (3)	40 734.66		40 734.66	39 226.50	1 508.16	3.84
	Total III	6 084 321.80	423 333.98	5 660 987.82	5 480 971.94	180 015.88	3.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 886 904.49	3 004 316.29	7 882 588.20	7 694 280.91	188 307.29	2.45

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 600.00

168 498.00

implid Clermont-Ferrand

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 400 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 400 000.00	1 400 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	140 000.00	140 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 352 605.97	1 072 626.51	279 979.46	26.10
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	465 630.64	479 979.46	14 348.82-	2.99-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 358 236.61	3 092 605.97	265 630.64	8.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	62 000.00	50 000.00	12 000.00	24.00
	Total III	62 000.00	50 000.00	12 000.00	24.00
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 640 277.14	1 292 924.69	1 347 352.45	104.21
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	168 461.78	138 856.72	29 605.06	21.32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 120.00	39 580.00	11 540.00	29.16
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 330 687.28	2 505 591.17	1 174 903.89-	46.89-
	Dettes fiscales et sociales	225 931.95	478 235.23	252 303.28-	52.76-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	45 873.44	96 487.13	50 613.69-	52.46-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 462 351.59	4 551 674.94	89 323.35-	1.96-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 882 588.20	7 694 280.91	188 307.29	2.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 329 123.62 3 669 449.74

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	8 350 168.65	98 511.00	8 448 679.65	8 792 181.97	343 502.32-	3.91-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 191 716.48		4 191 716.48	3 781 451.36	410 265.12	10.85
Chiffre d'affaires NET	12 541 885.13	98 511.00	12 640 396.13	12 573 633.33	66 762.80	0.53
Production stockée						
Production immobilisée			200 255.96	127 557.00	72 698.96	56.99
Subventions d'exploitation			50 981.34	27 421.12	23 560.22	85.92
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			357 711.37	393 029.01	35 317.64-	8.99-
Autres produits			1 520 963.16	1 400 979.85	119 983.31	8.56
Total des Produits d'exploitation (I)			14 770 307.96	14 522 620.31	247 687.65	1.71
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			7 442 112.81	7 785 811.75	343 698.94-	4.41-
Variation de stock (marchandises)			876 777.34-	294 221.24-	582 556.10-	198.00-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			63 816.00-	50 820.14-	12 995.86-	25.57-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 310 321.66	3 295 855.47	1 014 466.19	30.78
Impôts, taxes et versements assimilés			78 849.25	89 405.22	10 555.97-	11.81-
Salaires et traitements			975 152.98	965 470.75	9 682.23	1.00
Charges sociales			368 679.98	329 914.98	38 765.00	11.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			772 344.01	740 768.53	31 575.48	4.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			405 612.41	316 298.26	89 314.15	28.24
Dotations aux provisions			12 000.00	13 000.00	1 000.00-	7.69-
Autres charges			697 091.93	702 131.31	5 039.38-	0.72-
Total des Charges d'exploitation (II)			14 121 571.69	13 893 614.89	227 956.80	1.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			648 736.27	629 005.42	19 730.85	3.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	6 693. 14	2 161. 64	4 531. 50	209. 63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 392. 42	4 671. 21	278. 79-	5. 97-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	11 085. 56	6 832. 85	4 252. 71	62. 24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	39 478. 55	15 334. 95	24 143. 60	157. 44
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	39 478. 55	15 334. 95	24 143. 60	157. 44
2. Résultat financier (V-VI)	28 392. 99-	8 502. 10-	19 890. 89-	233. 95-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	620 343. 28	620 503. 32	160. 04-	0. 03-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 778. 26	38 662. 35	9 884. 09-	25. 57-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 877. 06		3 877. 06	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	32 655. 32	38 662. 35	6 007. 03-	15. 54-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 232. 67	18 346. 21	2 113. 54-	11. 52-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 757. 29		13 757. 29	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	29 989. 96	18 346. 21	11 643. 75	63. 47
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 665. 36	20 316. 14	17 650. 78-	86. 88-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	157 378. 00	160 840. 00	3 462. 00-	2. 15-
Total des produits (I+III+V+VII)	14 814 048. 84	14 568 115. 51	245 933. 33	1. 69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 348 418. 20	14 088 136. 05	- 260 282. 15	1. 85
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	465 630. 64	479 979. 46	14 348. 82-	2. 99-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 1 178 000. 00 939 680. 00

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 2 162. 00

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

implid Clermont-Ferrand

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 882 588.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 12 640 396.13 Euros et dégagant un bénéfice de 465 630.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

En référence au Bulletin de la CNCC n°166 de juin 2012, il a été décidé de comptabiliser les opérations de cession de biens préalablement donnés en location et financés par crédit bail dans les comptes de charges et produits divers de gestion courante. Ces opérations entrant dans le cadre de l'exploitation courante de la société.

Intégration fiscale

L'intégration fiscale avec comme tête de groupe la SAS ALAIN TOUEIX au capital

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

social de 600k€ sise 7 Rue Jean Mermoz - 63800 COURNON D'AUVERGNE, ne trouve plus à s'appliquer depuis le 1er janvier 2018.

Les produits de cession immobilisation liées à l'activité sont comptabilisés dans les produits divers courants.

A compter du 1er janvier 2023, il a été décidé de comptabiliser les locations de matériels (compte 613500) inférieures à 6 mois dans le compte 604500-sous-traitance de locations matériels. (Impact sur la marge brute globale)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	74 926		
Terrains	7 767		
Constructions sur sol propre	1 535		
Constructions sur sol d'autrui	1 797		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 195 986		1 392 051
Installations générales agencements aménagements divers	86 697		
Matériel de transport	229 952		57 546
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 163		13 674
TOTAL	4 636 896		1 463 271
Autres titres immobilisés	6 877		
Prêts, autres immobilisations financières	1 600		
TOTAL	8 477		
TOTAL GENERAL	4 720 299		1 463 271

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	831	1-	74 096	74 096
Terrains			7 767	7 767
Constructions sur sol propre			1 535	1 535
Constructions sur sol d'autrui			1 797	1 797
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 348 129	0	4 239 908	4 239 908
Installations générales agencements aménagements divers			86 697	86 697
Matériel de transport	18 469	0	269 028	269 028
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 558	0	113 278	113 278
TOTAL	1 380 156	1	4 720 010	4 720 010
Autres titres immobilisés			6 877	6 877
Prêts, autres immobilisations financières			1 600	1 600
TOTAL			8 477	8 477
TOTAL GENERAL	1 380 987	0-	4 802 583	4 802 583

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 930		830	1 100
Constructions sur sol propre		1 535			1 535
Constructions sur sol d'autrui		1 663			1 663
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 170 070	728 928	677 068	2 221 930
Installations générales agencements aménagements divers		88 111	1 647		89 758
Matériel de transport		156 925	30 893	18 469	169 348
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		86 756	10 876	1 985	95 647
TOTAL		2 505 060	772 344	697 522	2 579 882
TOTAL GENERAL		2 506 990	772 344	698 351	2 580 982
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	728 928				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 647				
Matériel de transport	30 893				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 876				
TOTAL	772 344				
TOTAL GENERAL	772 344				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	50 000	12 000			62 000
TOTAL	50 000	12 000			62 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	278 686	308 735	304 502		282 919
Sur comptes clients	58 819	96 878	15 282		140 415
TOTAL	337 505	405 613	319 784		423 334
TOTAL GENERAL	387 505	417 613	319 784		485 334
Dont dotations et reprises d'exploitation		417 612	319 615		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
Clients douteux ou litigieux	168 498	0	168 498
Autres créances clients	1 735 915	1 735 915	
Taxe sur la valeur ajoutée	259 536	259 536	
Divers état et autres collectivités publiques	20 105	20 105	
Groupe et associés	120 660	120 660	
Débiteurs divers	81 050	81 050	
Charges constatées d'avance	40 735	40 735	
TOTAL	2 428 099	2 259 601	168 498

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 224	3 224		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 637 053	503 825	1 592 414	540 814
Emprunts et dettes financières divers	2 631	2 631		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 330 687	1 330 687		
Personnel et comptes rattachés	104 336	104 336		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 006	76 006		
Impôts sur les bénéfices	785	785		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 828	38 828		
Autres impôts taxes et assimilés	5 976	5 976		
Groupe et associés	165 831	165 831		
Autres dettes	45 873	45 873		
TOTAL	4 411 232	2 278 004	1 592 414	540 814
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 997 445			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	652 670			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	140 000			140 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	3 000		64 000	67 000	
TUP NT 84 - MALI TECHNIQUE			5 996	5 996	
Total	3 000		69 996	72 996	

Achat au 1er janvier 2009 de la branche d'activité dépannage et entretien de la SA TOUEIX.

Au 30 décembre 2011, constatation du mali technique lié à la transmission universelle de patrimoine intervenue avec NT Optimat 84.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations décomposables :

Les immobilisations décomposables n'ont pas fait l'objet d'une décomposition pour au moins l'un des motifs suivants :

- Les informations disponibles n'ont pas permis d'identifier de manière fiable les différents composants.
- La valeur des composants identifiés est inférieure à 15% de la valeur de l'immobilisation.
- La durée d'utilisation des composants identifiés est proche de celle de la structure.
- La durée de vie des composants identifiés est inférieure à 12 mois.

Les immobilisations décomposables sont amorties sur les durées d'usage (cf. ci-dessous)

Immobilisation non décomposables :

La société se situant en deçà des limites permettant l'application du décret comptable 2005-1757 du 30 décembre 2005, les durées d'amortissement n'ont pas été modifiées et les immobilisations non décomposables sont amorties sur les durées d'usage :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	linéaire / dégressif	1 à 7 ans
Agencements	linéaire	10 ans
Matériel de transport	linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mobilier

linéaire

3 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le petit matériel est évalué à son coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Le gros matériel est évalué à son coût d'acquisition selon la méthode premier entré premier sorti. Le coût d'acquisition intègre les frais de transport.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	96 684
Total	96 684

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 587
Dettes fiscales et sociales	102 904
Total	162 714

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 0 7 3 5
Total	4 0 7 3 5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	2
Ouvriers	20
Total	25

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 4 2 2	6 6 9 3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			11 006 473	145 712	11 152 185
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				25 340	25 340
Total				25 340	25 340
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2 830 275	149 749	2 980 024
- exercice			1 172 603	5 397	1 178 000
Total			4 002 878	155 146	4 158 023
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 331 732	4 048	1 335 780
- entre 1 et 5 ans			3 762 833		3 762 833
- à plus de 5 ans			475 561		475 561
Total			5 570 126	4 048	5 574 174
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			1 343	71 236	72 579
- entre 1 et 5 ans			366 593		366 593
- à plus de 5 ans			326 740		326 740
Total			694 676	71 236	765 911

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	17 961
55 à 59 ans	6 à 10 ans	31 566
45 à 54 ans	11 à 20 ans	18 717
35 à 44 ans	21 à 30 ans	6 750
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 498
Engagement total		76 492

Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue pour cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode de prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de PBO (Projected Benefit Obligation). La PBO représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'engagement est calculé compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 3.75%.

Information taux d'actualisation N-1 : 3.75%